

**Projet de continuité piétonne sur la RM19  
(PR18.600 au PR19.392)  
Commune de Levens (06)**

**Dossier d'enquête préalable à la Déclaration de Projet**

**VOLUME 5. AVIS OBLIGATOIRES EMIS SUR LE PROJET ET REPONSE DU  
MAITRE D'OUVRAGE**

**Pièce 5.3. Avis de la commune concernée (Levens)**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 22 septembre 2020.*

L'an deux mil vingt, le 22 septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. Antoine VERAN, Mme Michèle CASTELLS, M. Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, M. Patrick MARX, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA, M. Michel BOURGOGNE, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanne PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Aline BAILLOT, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MIGNANT, Mme Isabelle CHEMIN, M. Nicolas BRAQUET.

Était représenté : M. Eric GIRARD a donné pouvoir à M. Antoine VERAN.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 26 / votants : 27.

Rapporteur : M. le Maire.

\*\*\*\*\*

**4 - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE CREATION DE CONTINUITÉ  
PIETONNE SUR LA RM 19 - DECLARATION DE PROJET**

\*\*\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement ;

Vu le projet de création de continuité piétonne le long de la RM19, entre les secteurs des Grands Prés et les Traverses, jusqu'au carrefour de RM20 (PR18.600 au PR19.392) sur une longueur de 800 mètres environ, porté par la Métropole Nice Côte d'Azur, maître d'ouvrage ;

Considérant que les emprises concernées par ce projet sont la propriété de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la commune de Levens ;

Considérant la forte urbanisation de ce secteur, le long de la RM 19, axe structurant Nord-Sud de la Commune et le trafic automobile important sur cette voie ;

Considérant la nécessité de développer des modes doux de déplacement ; et notamment la création de trottoirs, comme cela a déjà été réalisé pour assurer la liaison piétonnière du Centre ancien jusqu'au quartier des Traverses ;

Considérant le souhait de la commune de prolonger ces cheminements piétonniers, permettant une alternative à la voiture, jusqu'aux Grands Prés afin d'assurer la sécurité de la circulation piétonne sur l'axe de la RM19 ;

Vu les travaux projetés, en maîtrise d'ouvrage Métropole Nice Cote d'Azur, consistant en la création de trottoirs, chaussées, murs, l'abattage de platanes, le réaménagement de VRD ;

Vu le dossier comportant l'évaluation environnementale avec étude d'impact et le dossier de demande d'autorisation (déclaration de projet au titre du code de l'environnement) ;

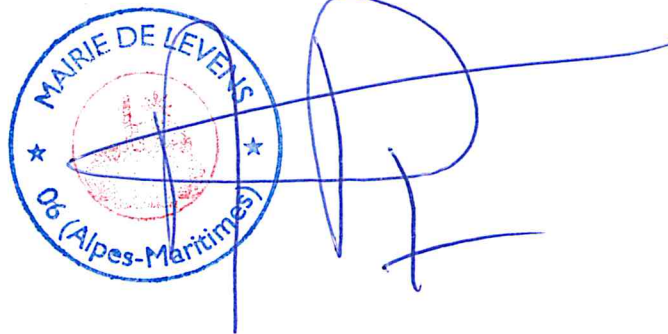
Considérant que conformément à l'article R122-7 II du code de l'environnement, la commune de Levens a été saisie par la Métropole Nice Côte d'Azur le 13 août 2020 pour formuler son avis sur le projet dans le délai des deux mois suivant cette date ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- De donner un avis favorable sur le projet de création de continuité piétonne sur la RM19 (PR18.600 au PR19.392), du quartier des Traverses jusqu'aux Grands Prés, conformément au projet joint, sous maîtrise d'ouvrage Métropole Nice Côte d'Azur.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme.

LE MAIRE,  
Antoine VERAN.

The image shows a circular official stamp in blue ink. The outer ring of the stamp contains the text "MAIRIE DE LEVENS" at the top and "06 (Alpes-Maritimes)" at the bottom, separated by two small stars. In the center of the stamp is a red emblem. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be "AV" followed by a long horizontal stroke.